Publié sur *Château-Thierry* (https://www.chateau-thierry.fr)



« Ils demandèrent la sagesse : c'est un trésor qui n'embarrasse point », *Les souhaits*, Jean de La Fontaine

En voiture

La voiture nous apporte confort et gain de temps, mais elle devient vite gênante ou dangereuse pour les autres usagers comme pour nous-même. Aussi, nous avons toutes les raisons de ne pas être individualiste au volant. Gardons à l'esprit que la vitesse est la cause de 26% des accidents de circulation mortels. Pour les piétons, 60% de ces accidents sont provoqués par une collision avec une voiture, majoritairement en ville.

Se garer sur un trottoir

Se garer sur un trottoir oblige les piétons à en descendre, un exercice qui peut parfois être difficile, voire impossible, pour certains usagers, comme les mamans avec des poussettes, les personnes âgées avec des déambulateurs ou encore les personnes handicapées, notamment en fauteuil roulant. Rappelons aussi qu'un stationnement sur passage piéton, sur une place handicapée, sur une voie de bus, sur piste cyclable, en double file ou devant un portail est verbalisable.

La collectivité aménage au mieux les espaces de circulation (zones 30, espaces partagés, zones piétonnes), effectue des travaux d'entretien, sécurise les abords des écoles… À chacun, il suffit de respecter les règles de circulation et de stationnement en place.

À lire sur le même sujet :

Repères :

Jusqu'à 150 € pour stationnement gênant.

Voir aussi :
Les infractions routières



Plan de Déplacement Jeunes

Le Plan de Déplacement Jeunes a pour but d’améliorer et de faciliter les trajets domicile / école des parents et de leurs enfants.

Lire la suite



Promotion des déplacements doux

Pour agir davantage en faveur de l'environnement, Château-Thierry met à l’honneur les modes de déplacements doux.

Lire la suite

Source URL:https://www.chateau-thierry.fr/article/la-circulation-et-le-stationnement